



Le 3 février 2020

Aux responsables des laboratoires de microbiologie
Aux médecins microbiologistes infectiologues
Aux coordonnateurs techniques des laboratoires
Aux directeurs de santé publique

Objet : Programme de surveillance des infections invasives à *Streptococcus pneumoniae* – Année 2020

Chers collègues,

La surveillance des infections invasives à *S. pneumoniae* (IIP) est un programme universel depuis 2019. Cette année encore, nous vous demandons donc d'acheminer au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) toutes les souches isolées dans un site stérile (**1 souche invasive/patient/14 jours**).

Nous vous rappelons que les liquides biologiques normalement stériles positifs par TAAN pour *S. pneumoniae* et dont la culture est négative doivent également être envoyée au LSPQ ([lettre annonce du 21 décembre 2018 : Typage *S. pneumoniae* par TAAN dans les cas d'infections invasives à culture négative](#)).

Ci-joint, vous trouverez le formulaire Excel permettant de comptabiliser les cas de *S. pneumoniae* de l'année 2020. Les informations suivantes sont demandées :

- nombre total de souches invasives (sites normalement stériles);
- nombre total de liquides biologiques normalement stériles positifs pour *S. pneumoniae* par TAAN;
- nombre total de souches non invasives (sites non stériles).

Voici quelques consignes à respecter pour le formulaire Excel :

- 1) Ne pas effacer les données antérieures. Au besoin, vous pouvez corriger les données des anciennes périodes. Lorsqu'une correction est apportée, veuillez l'indiquer dans le courriel (ex. : les données pour la période 6 ont été corrigées).
- 2) Si aucun cas n'a été détecté, veuillez indiquer « 0 » dans la case de la période concernée et ajouter à votre courriel d'envoi un message spécifiant qu'il n'y a aucune donnée pour cette période.

Veuillez nous faire parvenir le formulaire Excel après chaque période par courriel (marqueurs@inspq.qc.ca). **Si ce n'est pas déjà fait, nous vous rappelons que les données de l'année 2019 doivent nous être acheminées au plus tard le 31 mars 2020.**

.../2

Depuis 2019, il n'est plus requis de remplir le formulaire d'investigation du LSPQ (données cliniques) pour les souches invasives isolées chez les patients de ≥ 5 ans. Pour toute question concernant votre participation à ce programme, nous vous prions de contacter madame Aurélie Perret au 514-457-2070, poste 2259.

Nous comptons sur vous pour informer le personnel de votre département de la continuité de cette surveillance. Veuillez nous aviser de tout changement concernant la personne-ressource de votre établissement qui est responsable de ce programme.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Michel Roger, MD PhD FRCPC
Directeur médical

Brigitte Lefebvre, Ph. D.
Spécialiste clinique en biologie
médicale

Judith Fafard, MD, FRCPC
Médecin conseil



Programme de surveillance de **Streptococcus pneumoniae 2020**
(5 janvier 2020 au 2 janvier 2021)

Nom du CIUSSS : _____

Nom de l'installation : _____

Numéro du centre : _____

Périodes	11	12	13	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Date de fin de la période (2020)	1 fev.	29 fév.	31 mars	25 avril	23 mai	20 juin	18 juillet	15 août	12 sept.	10 oct.	7 nov.	5 déc.	2 jan. 2021	
1 - Nombre total de souches de <i>S. pneumoniae</i> isolées de sites normalement stériles (1 souche/patient/14 jours).														0
2 - Nombre total de liquides biologiques normalement stériles positifs par TAAN pour <i>S. pneumoniae</i> ¹ (1 cas/patient/14 jours).														0
3 - Nombre total de souches de <i>S. pneumoniae</i> isolées de sites non stériles (1 souche/patient/14 jours).														0

Veillez nous acheminer toutes les souches isolées de sites normalement stériles (1 souche/patient/14 jours) ainsi que les liquides biologiques normalement stériles positifs par TAAN pour *S.pneumoniae* et dont la culture est négative (1 cas/patient/14 jours).

S'il vous plaît, veuillez retourner ces informations à la fin de chaque période à l'adresse courriel suivante : marqueurs@inspq.qc.ca

Le laboratoire qui achemine ses échantillons à un autre centre (laboratoire) NE doit PAS remplir le formulaire afin d'éviter une double déclaration.

Ainsi, le formulaire doit être complété seulement par le laboratoire qui effectue les analyses et qui est susceptible de dépister ou de diagnostiquer une infection.

¹ <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/lspq/lettre-typage-taan-sp-2018-12-21.pdf>